

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOSSWIHR
N° 2/2021
DE LA SEANCE DU 27 mars 2021**

Sous la présidence de Monsieur Daniel THOMEN, Maire

Monsieur Daniel THOMEN souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 09h05.

Présents : MM. BACHERT Sven, BAECHTOLD Muriel, DIETRICH Martin, EBERSOHL Patricia, FRITSCH Sylvain, LAURENT Emilie, LOMBARD Sophie, RIEHL Jean-Jacques, SCHIERENBECK Véronique et WOEFFLER Guy.

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé : /

Ont donnés procuration : GRAFF Maryline à LAURENT Emilie
OBERLE Daniel à FRITSCH Sylvain
SCHUBNEL Jean-Georges à EBERSOHL Patricia
WENGER Catherine à BAECHTOLD Muriel

Secrétaire de séance, a été nommée : LOMBARD Sophie

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Votes constatés	Dont pouvoir
15	11	15	4

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021
- 2- Vote du Compte Administratif 2020 du budget eau et assainissement
- 3- Vote du Compte de Gestion 2020 du budget eau et assainissement
- 4- Affectation du Résultat 2020 du budget eau et assainissement
- 5- Vote du prix de l'eau 2021
- 6- Vote du Budget 2021 du budget eau et assainissement
- 7- Vote du Compte Administratif 2020 du budget général
- 8- Vote du Compte de Gestion 2020 du budget général
- 9- Affectation du Résultat 2020 du budget général
- 10- Vote des Taux d'Imposition 2021
- 11- Vote des subventions 2021
- 12- Vote du Budget 2021 du budget général
- 13- Création de la Commission d'Appel d'Offre
- 14- Conseil Presbytéral : renonciation d'occupation du presbytère
- 15- Travaux de rénovation du presbytère protestant : choix des bureaux d'études
- 16- Demande d'accès sur chemin communal
- 17- Demande de classement du site du Schwarzenbourg au titre des monuments historiques

Point 1 – 27 mars 2021 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021

La séance du 28 janvier 2021 a été approuvée, à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Point 2 – 27 mars 2021 Vote du Compte Administratif 2020 du budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SCHIERENBECK Véronique, adjointe et vice-présidente de la commission « finances » délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Daniel THOMEN, Maire, en accord avec les écritures du Comptable du Trésor, a adopté à l'unanimité, (Monsieur Thomen ne participant pas au vote), se résume comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT		
Libellés	Section	Section
	d'investissement	de fonctionnement
Dépenses	15 365.53 €	173 086.31 €
Recettes	47 307.36 €	167 690.39 €
Résultats de l'exercice 2020		
Excédent	31 941.83 €	
Déficit		5 395.92 €
Résultat de l'exercice précédent (19), affectation déduite	353 765.02 €	47 225.06 €
SOLDE D'EXECUTION	385 706.85 €	41 829.14 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	427 535.99 €	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		353 765.02 €		47 225.06 €		400 990.08 €
Opérations de l'exercice	15 365.53 €	47 307.36 €	173 086.31 €	167 690.39 €	188 451.84 €	214 997.75 €
Résultats de l'exercice		31 941.83 €	5 395.92 €			26 545.91 €
RESULTATS DEFINITIFS		385 706.85 €		41 829.14 €		427 535.99 €

Point 3 – 27 mars 2021 Vote du Compte de Gestion 2020 du budget eau et assainissement

Le résultat de clôture du Budget Eau et Assainissement étant conforme aux écritures du Comptable du Trésor, le compte de Gestion sur chiffre de l'année 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Point 4 – 27 mars 2021 Affectation du Résultat 2020 du budget eau et assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant un résultat de fonctionnement de 41 829.14 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT	
Le compte administratif 2020 accuse :	
Pour mémoire, en investissement, un solde d'exécution de	385 706.85 €
En exploitation, un solde d'exécution de	41 829.14 €
Le conseil décide de l'affectation des résultats d'exploitation 2020,	
soit la somme de 41 829.14 Euros, de la manière suivante :	
En réserve	0.00 €
En report à nouveau	41 829.14 €

Point 5 – 27 mars 2021 Prix de l'eau 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance du tarif 2021 concernant la redevance de l'Agence du Bassin, ainsi que la part assainissement.

La redevance de pollution domestique, due par tous les abonnés est fixée pour 2021 à 0.350 €/m3.

La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, due par les abonnés assujettis à la redevance d'assainissement est fixée pour 2021 à 0.233 €/m3.

La redevance assainissement est fixée pour 2021 à 0.91 €/m3.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'augmenter la part communale pour 2021 à 1.55 €/m3 et d'établir le tarif à 3.043 € TTC le m3 pour les abonnés raccordés et raccordables au réseau d'assainissement collectif et à 1.90 € TTC pour les non raccordables au réseau pour l'exercice 2021, selon le détail ci-après :

EAU , ASSAINISSEMENT et REDEVANCES DIVERSES	TARIFS 2021
--	--------------------

	2020 Collectif	2020 Non Collectif	2021 Collectif	2021 Non Collectif
EAU	1,40 €	1,40 €	1,55 €	1,55 €
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	0,350 €	0,350 €	0,350 €	0,350 €
REDEVANCE RESEAUX DE COLLECTE	0,233 €		0,233 €	
ASSAINISSEMENT	0,88 €		0,91 €	
TOTAL TTC	2,863 €	1,750 €	3,043 €	1,900 €
Location annuelle d'un compteur	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Remplacement d'un compteur endommagé	122,00 €	122,00 €	122,00 €	122,00 €

Forfait pour la facturation d'eau potable, à défaut de comptage de la consommation réelle soit 25 M3 par semestre et par personne au foyer
--

Il est rappelé au Conseil Municipal que les factures semestrielles inférieures à 15 euros sont facturées en fin d'année, ou à défaut le semestre suivant. (Selon le décret n°2017-509 du 7 avril 2017 relevant le seuil de mise en recouvrement à 15 euros).

Point 6 – 27 mars 2021 Vote du Budget Primitif 2021 eau et assainissement

Le projet de budget primitif 2020, précédemment examiné en commissions réunies, est présenté chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget tel qu'il a été élaboré.

Ce budget, s'équilibrant en recettes et en dépenses, est voté au niveau du chapitre tant pour l'exploitation que pour l'investissement.

Il se résume comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT				
Libellés	Reports	Propositions nouvelles	Vote du Conseil	Total
Section d'exploitation				
Dépenses		229 000.00 €	229 000.00 €	229 000.00 €
Recettes		229 000.00 €	229 000.00 €	229 000.00 €
Section d'investissement				
Dépenses		434 200.00 €	434 200.00 €	434 200.00 €
Recettes		434 200.00 €	434 200.00 €	434 200.00 €

Point 7 – 27 mars 2021 Vote du Compte Administratif 2020 du budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SCHIERENBECK Véronique, adjointe et vice-présidente de la commission « finances » délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Daniel THOMEN, Maire, en accord

avec les écritures du Comptable du Trésor, a adopté à l'unanimité, (Monsieur Thomen ne participant pas au vote), se résume comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GENERAL		
Libellés	Section	
	Investissement	Exploitation
Dépenses	174 065.37 €	1 092 430.20 €
Recettes	150 978.23 €	1 083 828.38 €
Résultats de l'exercice 2020		
Excédent		
Déficit	23 087.14 €	8 601.82 €
Résultat de l'exercice précédent (19), affectation déduite		
	- 30 188.99 €	€
SOLDE D'EXECUTION		
	- 53 276.13 €	- 8 601.82 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020		
	- 61 877.95 €	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	30 188.99 €				30 188.99 €	
Opérations de l'exercice	174 065.37 €	150 978.23 €	1 092 430.20 €	1 083 828.38 €	1 266 495.57 €	1 234 806.61 €
Résultats de l'exercice	23 087.14 €		8 601.82 €		31 688.96 €	
RESULTATS DEFINITIFS	53 276.13 €		8 601.82 €		61 877.95	

Monsieur le Maire a précisé à l'assemblée que le résultat négatif en fonctionnement provient d'un dysfonctionnement interne à l'ONF suite à la non transmission en temps utile de mémoires 2020 (facturation ONF) concernant une vente de bois, transmission régularisée en 2021.

Suite à un courrier envoyé aux services de l'ONF, un rendez-vous est prévu le 1^{er} avril 2021 pour une mise au point quant à la transmission à venir de ces mémoires et la comptabilisation des ventes dans l'année concernée.

Monsieur BACHERT approuve cette démarche et confirme que le conseil soutient monsieur le maire.

Point 8 – 27 mars 2021 Vote du Compte de Gestion 2020 du budget général

Le résultat de clôture du Budget Général étant conforme aux écritures du Comptable du Trésor, le compte de Gestion sur chiffre de l'année 2020 a été approuvé, à l'unanimité.

Point 9 – 27 mars 2021 Affectation du Résultat 2020 – Budget Général

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant un résultat de fonctionnement de – 8 601.82 €uros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET GENERAL	
Le compte administratif 2020 accuse :	
Pour mémoire, en investissement, un solde d'exécution de	- 53 276.13 €
En fonctionnement, un solde d'exécution de	- 8 601.82 €
Le conseil décide de l'affectation des résultats de fonctionnement 2020,	
soit la somme de – 8 601.82 €uros de la manière suivante :	
En réserve	0 €
En report à nouveau	- 8 601.82 €

Point 10 – 27 mars 2021 Taux d'Imposition 2021

Après avoir été vu en Commissions Réunies et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de ne pas augmenter les taux TFB et TFNB communaux en 2021

Suite à la réforme de la fiscalité locale :

- le taux TH ne doit plus être voté

- les parts communale et Départementale de la taxe foncière bâti sont fusionnées et affectées aux communes, soit les 13.17% de la part Départementale doivent être rajoutés au taux de 8.27% de la part communale, pour un taux global de 21.44%.

Le produit prévisionnel pour la taxe foncière bâti serait donc de 291 155.00 €, mais un coefficient correcteur fixé par l'Etat, ramène le produit attendu à 203 947.00 €.

La répartition des taxes, selon les bases prévisionnelles, se résume comme suit :

CONTRIBUTIONS DIRECTES – TAUX d'IMPOSITION EN 2021						
	2019	2020	2021	Bases prévisionnelles	Produits avant coeff.correcteur	Produits attendus
Foncier bâti	8.27 %	8.27 %	21.44 %	1 358 000.00	291 155.00 €	203 947.00 €
Foncier non bâti	65.59 %	65.60 %	65.60 %	88 300.00	57 925.00 €	57 925.00 €
TOTAL					349 080.00 €	261 872.00 €

Point 11 – 27 mars 2021 Vote des subventions 2021

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions 2021 suivantes, pour un montant de 35 000.00€ selon la répartition suivante :

BENEFICIAIRES	BP 2021
Amicale SP Stosswihr	600,00 €
APA	500,00 €
Association Livres et Compagnies	300,00 €
Association Amitiés-Autisme	150,00 €
Association Caméléon	300,00 €
Association de secouristes de la Grande Vallée	150,00 €
Association de secouristes de la Petite Vallée	150,00 €
Association des parents d'élèves	300,00 €
Association Familiale	300,00 €
Association de Pêche	300,00 €
Association Régionale « Aide aux Handicapés Moteurs »	150,00 €
Club Vosgien	320,00 €
Comité des Fêtes	900,00 €
Ecole d'Ampfersbach (Noël)	550,00 €
Ecole de musique HPV écolage	1 600,00 €
Ecole Kilbel (Noël)	750,00 €
EDMVM écolage	1 440,00 €
Fonds de Solidarité de la Vallée de Munster	430,00 €
Harmonie Petite Vallée	600,00 €
Ligue contre le cancer	150,00 €
Prévention routière	100,00 €
Ronde des Fêtes	- €
Secours populaire	150,00 €
Sisney Kid's	20 000,00 €
Ski Club Stosswihr	300,00 €
Ski Club Stosswihr "Jeunes Licenciés"	250,00 €
Union Combattants Stosswihr	300,00 €
Union départementale des SP	260,00 €
TOTAL	31 300,00 €
Subventions à venir	3 700,00 €
TOTAUX	35 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions comme indiquées.

Il est rappelé que les subventions ne seront mandatées qu'après obtention des comptes rendus des assemblées générales et des rapports financiers, l'information sera transmise aux différentes associations.

Point 12 – 27 mars 2021 Budget Primitif 2021 – Budget Général

Le projet de budget primitif 2020, précédemment examiné en commissions réunies, est présenté chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget tel qu'il a été élaboré.

Ce budget, s'équilibrant en recettes et en dépenses, est voté au niveau du chapitre tant pour l'exploitation que pour l'investissement.

Il se résume comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET GENERAL				
Libellés	Reports	Propositions nouvelles	Vote du Conseil	Total
Section de fonctionnement				
Dépenses		1 224 480.00 €	1 224 480.00 €	1 224 480.00 €
Recettes		1 224 480.00 €	1 224 480.00 €	1 224 480.00 €
Section d'investissement				
Dépenses		288 700.00 €	288 700.00 €	288 700.00 €
Recettes		288 700.00 €	288 700.00 €	288 700.00 €

Point 13 – 27 mars 2021 Création de la commission d'Appel d'Offre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et suivant les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'outre le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres, ladite commission est composée, pour une commune de moins de 3 500 habitants, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants, élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidatures, une liste de candidats est déposée comprenant dans l'ordre M. Martin DIETRICH, M. Jean-Jacques RIEHL, Mme Emilie LAURENT, Mme Véronique SCHIERENBECK, Mme Patricia EBERSOHL et M. Sylvain FRITSCH.

Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **PROCLAME** élus à la Commission d'Appel d'Offres, selon les résultats détaillés dans le tableau ci-dessous :

En qualité de titulaires :

- M. Martin DIETRICH, 1^{er} Adjoint
- M. Jean-Jacques RIEHL, 3^{ème} Adjoint
- Mme Emilie LAURENT, conseillère

En qualité de suppléants :

- Mme Véronique SCHIERENBECK, 2^{ème} Adjointe
- Mme Patricia EBERSOHL, conseillère
- M. Sylvain FRITSCH, conseiller

Nom et Prénom des candidats placés en tête de liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges
M. Martin DIETRICH	15	6 (3 titulaires et 3 suppléants)

Point 14 – 27 mars 2021 Conseil presbytéral : renonciation d'occupation du presbytère

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 13 février 2021, le Conseil Presbytéral, par délibération du 28 décembre 2020, a renoncé à l'occupation du presbytère protestant.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend note de la décision du conseil presbytéral
- Dit qu'un logement communal pourra être mis à disposition pour la venue d'un nouveau pasteur
- Dit que le local associatif derrière la mairie sera mis à leur disposition, en partage avec le Ski Club de Stosswihr.

Point 15 – 27 mars 2021 Travaux de rénovation du presbytère protestant : choix des bureaux d'études

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des bureaux d'études ont été sollicités. concernant les travaux de rénovation du presbytère protestant en MAM, Périscolaire et appartements,

- a) Pour les contrôles techniques, 5 bureaux ont répondu
- b) Pour les contrôles SPS (sécurité protection de la Santé), 6 bureaux ont répondu
- c) Pour la faisabilité de la chaufferie bois et de la réhabilitation thermique globale, 3 bureaux ont répondu

Après vérification des différentes offres, il est proposé de retenir

- pour la mission de contrôle technique, le bureau d'étude SOCOTEC
- pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé, le bureau SOCOTEC
- pour la mission Fluides, Faisabilité de la chaufferie bois et la faisabilité « Climaxion », le bureau d'étude INOTEC68

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les bureaux d'études SOCOTEC et INOTEC68 comme énoncés pour ces missions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les propositions commerciales précitées et tous documents y afférents.

Point 16 – 27 mars 2021 Demande d'accès sur chemin communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de permis de construire est actuellement en instruction concernant la construction d'une maison individuelle au lieu-dit Schirbach.

Le projet prévoit un accès au futur immeuble à partir du domaine public, actuellement en friche.

Il est demandé d'accorder une emprise sur le chemin communal, permettant aux futurs propriétaires de faciliter l'accès au bâtiment.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'accès de ce terrain sur le domaine public
- Charge les demandeurs d'entretenir ce terrain.

Point 17 – 27 mars 2021 Demande de classement du site du Schwarzenbourg au titre des monuments historiques

Par courrier du 25 février 2020, la société d'histoire du Val de Munster, les communes de Munster et de Stosswihr, ont sollicité le service Régional des Affaires Culturelles du Grand Est pour le classement du site du Schwarzenbourg au titre des monuments historiques.

Après avoir entendu les explications données par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DEMANDE l'inscription du site du Schwarzenbourg au titre des monuments historiques et DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.